

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

/)ECRET N° 96-78 du 02 Avril 1996  
portant nomination de Magistrats  
et de Juristes de haut niveau  
à la Cour Suprême .

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise ;
- VU la Loi n° 90-013 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur de la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU la Loi n° 90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi n° 64-28 du 9 Décembre 1964 portant organisation judiciaire ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 95-382 du 22 Novembre 1995 portant nomination de Monsieur Abraham ZINZINDOHOUE en qualité de Président de la Cour Suprême ;
- VU le Décret n° 95-91 du 17 Mars 1995 portant mise à disposition de Magistrats ;
- Sur proposition du Président de la Cour Suprême et après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996

.../...

/) E C R E T E

ARTICLE 1er. - Les Magistrats et les Juristes de haut niveau dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- CHAMBRE JUDICIAIRE DE LA COUR

. Conseillers :

- 1.- Monsieur Georges Louis Oduntan BADA, Magistrat
- 2.- Madame Fernande QUENUM, Magistrat
- 3.- Monsieur Constant Olayinka MARTIN'S, Magistrat
- 4.- Madame Clotilde MEDEGAN Epouse NOUGBODE, Magistrat

- CHAMBRE ADMINISTRATIVE

. Conseillers

- 1.- Monsieur Samson DOSSOUMON, Professeur-Assistant
- 2.- Monsieur Gabriel Joachim AKPAKA, Administrateur Civil
- 3.- Monsieur Grégoire Yabî ALAYE, Professeur-Assistant
- 4.- Monsieur Nestor DAKO, Magistrat

- CHAMBRE DES COMPTES

. Conseillers :

- 1.- Monsieur Henri Aimé HOUSSOU, Administrateur Civil
- 2.- Monsieur Firmin DJIMENOU, Administrateur du Trésor

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation :

.../...

- PARQUET GENERAL

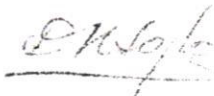
. Avocats Généraux :

- 1.- Monsieur Lucien SEBO, Magistrat
- 2.- Monsieur Norbert KASSA, Administrateur des Finances
- 3.- Madame Jocelyne KPADE, Magistrat

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de la prise de service des intéressés sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.-

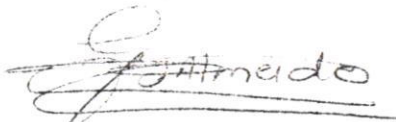
Fait à Cotonou, le 02 Avril 1996

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,



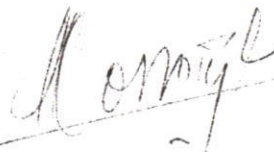
Nicéphore Dieudonné SOGLO

Le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice & de la Législation



Me Grâce d'ALMEIDA ADAMON

Le Ministre des Finances



Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 04 - AN 04 - CC 02 - CC 02 - CS 02 - HAAC 02 -  
MJL 14 - MF 04 - Autres Ministères 18 - CES 02 - GCONB 01 - DGBM -  
CF - DTCP - DGID 08 - Départements 06 - ONEPI 01 - JORB 01 - INTE-  
RESSES 13.